

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M23-0019423

175628

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1002 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AJAL OTMANE

Date de naissance : 1948

Adresse : 95 Rue ORJOUANE Agdal Hay RAHA CASA

Tél. : 061253331 Total des frais engagés : 2000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed Kamal ABBASSI
ORTHODONTISTE
Spécialiste en orthopédie Dento-Faciale
(enfant & adulte)
76, Bd. Abdelloumen Rés. la Koutoubia App.54
Tél: 0522 99 33 94 0522 99 48 07
Assy: 0522 99 33 94 Casablanca

Date de consultation : 31/01/09

Nom et prénom du malade : Ajal otmane Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ex

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 01/09/2009

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

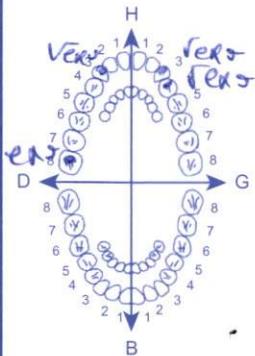
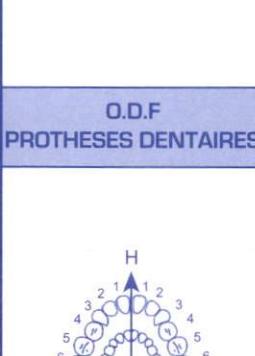
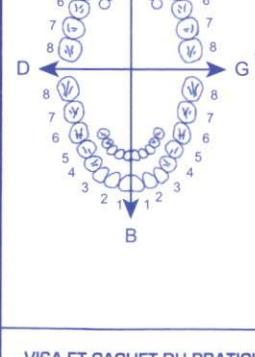
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
	Le 01.09.23.			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	18 extoctri D10 500,-				
	Le 31.08.23.				
	V13 extoctri D10 500,-				
	Le 30.08.23.				
	V23 extoctri D10 500,-			MONTANTS DES SOINS	
	Le 29.08.23.				
	V24 extoctri 500,-				
	D10				
	Le 01.09.23				
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				COEFFICIENT DES TRAVAUX
	25533412 00000000	21433552 00000000			
	00000000 35533411	00000000 11433553			
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS					DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					Dr. Mohammed Kamal ABBASSI ORTHODONTISTE Spécialiste en orthopédie Dentofaciale (enfant & adulte) 76, Bd. Abdelloumen Rés. la Koutoubia Appt. 54 Tél: 0522 99 33 94 0522 99 48 07 Esm: 06 73 05 23 09 Casablanca

Centre dentaire Abbassi Med Kamal

Dr. Med Kamal ABBASSI Chirurgien Dentiste
Spécialiste En Orthodontie Adulte et Enfant
Soins Prodigués au Centre

- Soins et Esthétique Dentaire
- Orthodontie Invisalign
- Blanchiment

- Prothèse
- Parodontie
- Implantologie

Casablanca, le 14/09/2023

Contre rendu

Cher confrère

Nous avons reçus le patient AJAL OTHMANE pour une mise en état de la cavité buccale :

Il a pu bénéficier des actes suivants afin d'enlever tout foyer infectieux :

Détartrage et Curtage de la gencive

Extraction : 18

Extraction : √13

Extraction : √23

Extraction : √24

Extraction : √35

Extraction : 37

Extraction : √45

Dr. Mohammed Kamal ABBASSI
Spécialiste ORTHODONTISTE
Spécialiste en orthopédie Dentofaciale
76 Bd Abdelmoumen (enfant & adulte) Casablanca
Télé: 0522 99 33 94 0522 99 48 07
Gsm : 06 63 05 23 09

76, Bd Abdelmoumen - Résidence la Koutoubia - App. 54 - Casablanca 05 22 99 33 94 - 05 22 99 48 07
Cordialement

06 63 44 92 78 Centre Dentaire Abbassi Med Kamal

contactcdabbassi.k@gmail.com www.drabbassikamal.ma Dr Abbassi Med Kamal



25/08/2023

Cher collègue

Je vous adresse Mr AJAL OTMANE, âgé de 75 ans Diabétique, coronarien, allergique et qui est prévu pour un remplacement valvulaire mitraux pour son sonde dentaire a réalisé sous le plus bref délai.

Confiantement

Dr. A. AMINE
Anesthésie Réanimation

545 ، شارع المنظر العام - كاليفورنيا - الدار البيضاء

545 , Boulevard Panoramique - Californie - Casablanca

الفاكس : 0522 50 80 80 / 0522 52 55 55 - الهاتف : Fax : 0522 50 76 98

E-mail : cliniquecalifornie@gmail.com . العنوان الإلكتروني : Site web : www.cliniquecalifornie.net . الموقع الإلكتروني :

Centre dentaire Abbassi Med Kamal

Dr. Med Kamal ABBASSI Chirurgien Dentiste
Spécialiste En Orthodontie Adulte et Enfant
Soins Prodigués au Centre

- Soins et Esthétique Dentaire
- Orthodontie Invisalign
- Blanchiment

- Prothèse
- Parodontie
- Implantologie

Casablanca, le 01/09/2023.....

AJAL OTMANE

FACTURE DE SOINS DENTAIRES

Facture N°000480/2023

18 Extraction D10 : 500.00dh

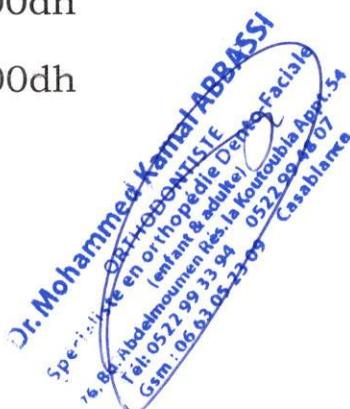
✓13 extraction D10 : 500.00dh

✓23 extraction D10 : 500.00dh

✓24 extraction D10 : 500.00dh

Total : 2000.00dh

Deux Mille dirhams



📍 76, Bd Abdelmoumen - Résidence la Koutoubia - App. 54 - Casablanca ☎ 05 22 99 33 94 - 05 22 99 48 07

👤 06 63 44 92 78 📱 Centre Dentaire Abbassi Med Kamal 📸 Centredentaire.abbassimedkamal

✉️ contactcdabbassi.k@gmail.com 🌐 www.drabbassikamal.ma 🎙 Dr Abbassi Med Kamal